

## TRANSACTION

Nos honoraires sont libres et fixés d'un commun accord entre les deux parties pour les fonds de commerces, pas de porte ainsi que les murs commerciaux et les terrains.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf si une convention est précisée dans le mandat.

Prix de vente	Honoraires
De 0 € à 50 000 €	5.000 €/max
De 50 001 € à 100 000 €	7.000 €/max
De 100 001 € à 150 000 €	8% TTC max
De 150 001 € à 300 000 €	7 % TTC max
De 300 001 € à 500 000 €	6 % TTC max
De 500 001 € à 1 000 000 €	5 % TTC max
Garage de 0 à 15.000 €	3.000 € /max
Tarif Constructeur	5 % TTC max
Estimation succession, donation :	580,00 € TTC

## Locaux Habitation Loi ALUR LOCATION

### Locaux habitation Loi Alur

#### BIENS EN GESTION

Frais de visite, Constitution dossier, Rédaction du bail

#### Charge locataires

< à 35 m<sup>2</sup> = 8 €/m<sup>2</sup>

35 m<sup>2</sup> < 65 m<sup>2</sup> = 5 €/m<sup>2</sup>

65 m<sup>2</sup> < 89 m<sup>2</sup> = 4 €/m<sup>2</sup>

≥ 90 m<sup>2</sup> = 3 €/m<sup>2</sup>

#### État des lieux

**Charge locataire : 3 €/m<sup>2</sup> \***

#### Charge propriétaires

< à 35 m<sup>2</sup> = 8 €/m<sup>2</sup>

35 m<sup>2</sup> < 65 m<sup>2</sup> = 5 €/m<sup>2</sup>

65 m<sup>2</sup> < 89 m<sup>2</sup> = 4 €/m<sup>2</sup>

≥ 90 m<sup>2</sup> = 3 €/m<sup>2</sup>

**Charge propriétaire : 3 €/m<sup>2</sup> \***

## BIENS HORS GESTION

Frais de visite, Constitution dossier, Rédaction du bail

Charge locataire : 8 € /m<sup>2</sup>

Charge propriétaire : 8€/m<sup>2</sup>

Etat des lieux :

Charge locataire : 3 € /m<sup>2</sup> \*

Charge propriétaire : 3 € /m<sup>2</sup> \*

*\*Notre agence ne réalise les états des lieux que pour les immeubles loués par nos services.*

Locaux commerciaux

- Les honoraires de location pour les baux garage, parking, commerciaux ou professionnels sont de 12 % TTC du loyer net annuel à la charge du preneur.

## GESTION

### HONORAIRES

- 12 % TTC pour tout loyer inférieur à 200 € et entre 6,5 % et 10 % TTC selon le type de bien sur les sommes encaissées.
- Assurances Loyers Impayés, Détérioration immobilière, Assistance Juridique 2.5 % TTC.

## SYNDIC

### HONORAIRES

- À partir de 100,00 € TTC par lot pour les associations syndicales libres\*
- À partir de 150,00 € TTC par lot pour les copropriétés\*
- Frais de pré-état daté : 150 € TTC à la charge du copropriétaire vendeur
- Frais d'état daté : 380 € TTC à la charge du copropriétaire vendeur

*\*Les honoraires sont définis en fonction de l'état de la copropriété, du nombre de lots et de leur affectation*